AVA ASSURANCES | Bien s'assurer pour mieux voyager

AVA CAPITAL

Soyez prévoyant et protégez votre famille en cas de décès ou d'invalidité accidentels en France ou à l'étranger.

Ce contrat modulable inclus le versement d'un capital à vos ayants droits (ou à la personne désignée de votre choix) ou bien à vous-même en cas d'invalidité. Offrez-vous une plus grande sécurité avec l'option Assistance pour les séjours de moins de 90 jours.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
BUSINESS, COURT SÉJOUR, LONG SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
80 ANS

GARANTIES

INDIVIDUELLE ACCIDENT

OPTION

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

infos

· Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION

Souscription	jusqu'à 5 jours	jusqu'à 60 jours	jusqu'à 1 an
Par personne	20 €	4 € / jour	240 €

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'à la date d'effet du contrat

INDIVIDUELLE ACCIDENT 24H/24

Modification du montant de la garantie

- de 200.000 € à 400.000 € au lieu de 100.00 € pour les Assurés de moins de 75 ans
- de 200.000 € au lieu de 100.000 € pour les Assurés de plus de 75 ans

Montant	200.000 €	300.000 €	400.000 €
Minimum	20 €	40 €	240 €
Jusqu'à 60j	4 € / jour	8 € / jour	12 € / jour
Jusqu'à 366j	240 €	480 €	720 €

LES OPTIONS

- à souscrire uniquement le jour de l'adhésion -

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ACCIDENT (limite d'âge : 65 ans)

Versement d'une indemnité forfaitaire journalière déterminée à l'adhésion, sous déduction d'une franchise de 7 jours, en cas d'hospitalisation de l'assuré ou d'astreinte à garder la chambre.

Montant	30 €	60 €	80 €
Jusqu'à 366j	30 € / mois	60 € / jour	80 € / mois

ASSISTANCE (séjour de moins de 90 jours)

- **10 € PAR PERSONNE** pour un séjour de moins de 5 jours
- **50 € PAR PERSONNE** pour un séjour de moins de 60 jours
- **100 € PAR PERSONNE** pour une formule annuelle

AVA ASSURANCES | Bien s'assurer pour mieux voyager

AVA CAPITAL

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

IND. ACCIDENT

CAPITAL DÉCÈS OU INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	**100.000 €** par assuré
INDEMNITÉ EN CAS D'INFIRMITÉ PERMANENTE TOTALE DE L'ASSURÉ VICTIME D'UN ACCIDENT *(REDUCTIBLE EN CAS D'INFIRMITE PERMANENTE PARTIELLE, SELON BAREME DES ACCIDENTS DU TRAVAIL)*	**100.000 €** par assuré Franchise relative : 10 %
FRANCHISE RELATIVE EN CAS D'INVALIDITÉ	· 10 % pour les assurés de moins de 75 ans · Pour les assurés de plus de 75 ans, seule l'invalidité absolue et définitive reste couverte
AMÉNAGEMENT DU DOMICILE / VÉHICULE	· 10% du capital infirmité · Maximum : **10.000 €**
INDÉMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS DE COMA *(À PARTIR DE 10 JOURS CONSÉCUTIFS ET DURANT 365 JOURS MAXIMUM)*	**40 €** par jour
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE SUITE À ACCIDENT	Maximum : **1.000 €**
FRAIS DE RAPATRIEMENDE RECHERCHE ET DE SECOURS SUITE À ACCIDENT OU MALADIE	Maximum : **3.000 €**

L'OPTION

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE	Frais réels
ENVOI D'UN COLLABORATEUR DE REMPLACEMENT	Frais réels
PRISE EN CHARGE COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : **152.450 €**
RETOUR PREMATURE SUITE À ACCIDENT GRAVE, MALADIE GRAVE OU DECES D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Frais réels
RETOUR DU CORPS EN CAS DE DECES	Frais réels
ASSISTANCE JURIDIQUE	Frais réels
AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE OU VOL DES EFFETS PERSONNELS	Maximum : **1. 525 €**

Crédits icônes : Shutterstock.com & Crédits photos : iStockphoto.com - Document non contractuel - Octobre 2021.

PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 100.000 € – R.C.S PARIS 322 869 637
Siège social : 25, rue de Maubeuge - 75009 PARIS
AVA est inscrite sur le Registre des Intermédiaires en Assurance de l'ORIAS, sous le numéro 07 023 453, conformément à la réglementation sur l'intermédiation. www.orias.fr
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances

01.53.20.44.20
info@ava.fr
WWW.AVA.FR